



Strasbourg, le 16.12.2014
COM(2014) 910 final

ANNEX 1

ANNEXE

de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Programme de travail de la Commission pour l'année 2015

Un nouvel élan

Annexe I: initiatives nouvelles

N°	Titre	Type d'initiative ¹	Description de la portée et des objectifs
Un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement			
1.	Plan d'investissement pour l'Europe: suivi législatif	Législative	Les mesures de suivi comprennent la mise en place du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD), la promotion de la coopération avec les banques de développement nationales et l'amélioration de l'accès au financement pour les PME.
2.	Promotion de l'intégration et de l'employabilité sur le marché du travail	Législative/non législative	Train de mesures destiné à aider les États membres à favoriser l'emploi des citoyens, en particulier les chômeurs de longue durée et les jeunes, et à doter la main-d'œuvre de qualifications. Sont prévues des mesures visant à faire suite à la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes, une proposition de recommandation du Conseil sur l'insertion des chômeurs de longue durée, ainsi que des mesures en faveur du développement des compétences.
3.	Examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020	Non législative	Amélioration et actualisation de la stratégie Europe 2020 en tirant les enseignements des quatre premières années de sa mise en œuvre et en veillant à ce qu'elle prenne véritablement la forme d'une stratégie d'après-crise pour la croissance et l'emploi en Europe. Cette mesure fait suite à la consultation publique lancée récemment.
Un marché unique numérique connecté			
4.	Train de mesures sur le marché unique numérique	Législative/non législative	L'objectif est de faire en sorte que les consommateurs bénéficient d'un accès transfrontière aux services numériques, d'instaurer des conditions équitables pour les entreprises et de créer les conditions propices à une économie et à une société numériques dynamiques. Une des propositions législatives prévues dans le train de mesures portera sur la modernisation du droit d'auteur.

¹ Le type d'initiative est susceptible de changer en fonction de l'issue du processus d'analyse d'impact.

N°	Titre	Type d'initiative ¹	Description de la portée et des objectifs
Une Union plus résiliente sur le plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique			
5.	Cadre stratégique pour une Union de l'énergie	Non législative/législative	Le cadre stratégique portera essentiellement sur: la sécurité de l'approvisionnement en énergie; l'intégration des marchés nationaux de l'énergie; la réduction de la demande énergétique en Europe; la décarbonisation de la palette énergétique et les mesures en faveur de la recherche et de l'innovation dans le domaine de l'énergie. Il est prévu de revoir le système d'échange de quotas d'émission de l'UE qui s'inscrit dans le cadre législatif pour l'après-2020.
6.	Communication «sur la route de Paris» – Réponse multilatérale au changement climatique	Non législative	L'objectif est de présenter la vision et les attentes de l'UE, d'expliquer les ambitions des pays partenaires dans le cadre de l'accord de 2015 et d'exposer la contribution de l'UE à la suite des conclusions du Conseil européen du 24 octobre 2014.
Un marché intérieur plus approfondi et plus équitable, doté d'une base industrielle renforcée			
7.	Stratégie pour le marché intérieur des biens et services	Législative/non législative	Stratégie prévoyant une approche intégrée renouvelée pour le marché unique, afin d'accentuer l'intégration et d'améliorer la reconnaissance mutuelle et la normalisation dans des secteurs clés de l'industrie et des services où le potentiel économique est le plus important, comme les services aux entreprises, la construction, le commerce de détail, les professions réglementées, les technologies de fabrication avancées et la fourniture combinée de biens et de services. Un accent particulier sera mis sur les PME.
8.	Train de mesures sur la mobilité des travailleurs	Législative/non législative	Ce train de mesures a pour objectif de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre et de lutter contre les abus grâce à une meilleure coordination des systèmes de sécurité sociale, à une révision ciblée de la directive sur le détachement de travailleurs et à un renforcement du réseau EURES.
9.	Union des marchés de capitaux	Législative/non législative	Plan d'action visant à améliorer le financement de l'économie au moyen d'instruments plus efficaces et fondés sur le marché et mesures visant à élaborer un cadre pour la titrisation de qualité.
10.	Cadre relatif à la résolution des défaillances des établissements financiers autres que les banques	Législative	Proposition de création d'un cadre européen pour le redressement et la résolution des défaillances d'établissements financiers d'importance systémique comme les contreparties centrales de compensation.
11.	Train de mesures sur le secteur aérien	Législative/non législative	Ce train de mesures comprendra une communication recensant les problèmes à résoudre et les mesures à prendre pour améliorer la compétitivité du secteur européen de l'aviation ainsi que la révision du règlement n° 216/2008 instituant l'AESA.

N°	Titre	Type d'initiative ¹	Description de la portée et des objectifs
Une Union économique et monétaire plus approfondie et plus équitable			
12.	Train de mesures en vue de l'approfondissement de l'Union économique et monétaire	Législative/non législative	Ce train de mesures fera suite à l'évaluation des dernières mesures de gouvernance économique («six-pack» et «two-pack»), incitera à engager des réformes structurelles et portera sur la représentation extérieure de l'Union économique et monétaire.
13.	Proposition de directive relative à l'échange obligatoire d'informations en matière de rulings transfrontières	Législative	La proposition visera à garantir l'échange d'informations utiles entre les administrations fiscales des différents États membres au sujet des interprétations ou des applications de dispositions légales faites de manière anticipée à l'intention de contribuables se trouvant dans des situations ayant une dimension transfrontière.
14.	Plan d'action relatif à la lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, notamment une communication sur une nouvelle approche pour l'imposition des sociétés dans le marché unique à la lumière de l'évolution de la situation mondiale	Non législative	Le plan d'action, qui sera fondé sur les travaux réalisés au niveau de l'OCDE et du G20 sur l'érosion de la base d'imposition et la répartition des bénéfices, comportera des mesures à l'échelon de l'UE en vue de passer à un système dans lequel le pays où les bénéfices sont réalisés est également le pays d'imposition, y compris pour l'économie numérique. La communication visera à stabiliser l'assiette de l'impôt sur les sociétés dans l'UE pour créer un environnement fiscal équitable, et notamment à relancer les travaux relatifs à une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés.
Commerce: un accord de libre-échange raisonnable et équilibré avec les États-Unis			
15.	Stratégie en matière de commerce et d'investissement pour la croissance et l'emploi	Non législative	Révision en profondeur de la stratégie de politique commerciale de l'UE, et en particulier de sa contribution à l'emploi, à la croissance et à l'investissement. La révision portera sur tous les aspects de la politique commerciale, notamment les négociations bilatérales, plurilatérales et multilatérales ainsi que les mesures autonomes. Elle comprendra des orientations générales dans tous ces domaines pour les cinq prochaines années.
Un espace de justice et de droits fondamentaux basé sur la confiance mutuelle			
16.	Propositions visant à achever le processus d'adhésion de l'UE à la CEDH	Législative	Propositions de décisions du Conseil autorisant la signature, la conclusion et la mise en œuvre de l'accord d'adhésion, dans l'attente d'orientations de la Cour.
17.	Programme européen en matière de sécurité	Non législative	La communication proposera un programme européen en matière de sécurité pour la période 2015-2020; elle passera en revue les actions en cours et déterminera les mesures à prendre en tenant compte des nouvelles menaces.

N°	Titre	Type d'initiative ¹	Description de la portée et des objectifs
Vers une nouvelle politique migratoire			
18.	Programme européen en matière de migration	Législative/non législative	L'objectif est d'élaborer une nouvelle approche de la migration légale visant à faire de l'UE une destination attractive pour les talents et les compétences, et d'améliorer la gestion des flux migratoires en intensifiant la coopération avec les pays tiers, en favorisant le partage des charges et la solidarité ainsi que la lutte contre l'immigration clandestine et la contrebande. Le programme de travail prévoit la révision de la directive «carte bleue» et du permis de travail à l'échelle de l'UE pour les travailleurs hautement qualifiés.
Une Europe plus forte sur la scène internationale			
19.	Communication relative à la politique européenne de voisinage	Non législative	La communication élaborée conjointement par la haute représentante et la Commission présentera les résultats de la révision de la PEV en vue de l'adoption de nouvelles orientations générales après la consultation lancée parallèlement au train mesures PEV annuel.
20.	Communication relative aux objectifs de développement durable pour l'après-2015	Non législative	La communication vise à arrêter une position commune de l'UE sur le partenariat mondial pour atteindre les objectifs de développement durable. Elle couvrira les aspects financiers et non financiers de la mise en œuvre, le financement national/international et public/privé, différents types de partenariats, ainsi que le suivi, les dispositions relatives à l'obligation de rendre compte et le réexamen.
Une Union du changement démocratique			
21.	Proposition d'accord interinstitutionnel «Mieux légiférer»	Non législative	Proposition visant à actualiser et à renforcer la position commune avec le Parlement européen et le Conseil en ce qui concerne l'amélioration de la réglementation.
22.	Proposition d'accord interinstitutionnel relatif à un registre de transparence obligatoire	Non législative	La proposition d'accord interinstitutionnel avec le Parlement européen et le Conseil renforcera les normes en matière d'ouverture et d'obligation de rendre compte en rendant le registre de transparence obligatoire pour tous les représentants d'intérêts qui cherchent à influencer sur l'élaboration des politiques dans l'une ou l'autre des trois institutions.
23.	Réexamen du processus décisionnel concernant les OGM	Législative	L'exercice consistera à déterminer les modifications à apporter aux règles pour mieux garantir que l'avis partagé par une majorité d'États membres est pris en compte.